

Janvier 2009

Nos services publics sont en train de prendre une sérieuse raclée avec au menu suppression d'effectifs, suppression de sites... bref un remodelage des administrations façon charcutière.

Aujourd'hui, Mme BALMES réunit tous les agents et procédera à un exercice de communication, un peu comme les vœux de l'Élysée. Bien sûr, il nous sera dit de ne pas nous inquiéter, que l'amputation se fera sans douleur, que ce ne sera qu'un mauvais souvenir une fois l'opération réalisée et que la cicatrice ne se verra même pas.

Afin de préparer au mieux cette rencontre, nous avons préparé pour vous un dictionnaire de poche hiérarchie/agents vous permettant de décrypter le langage qu'utilise notre directrice.

ATTENTION AUX PIEGES !!!

Certains mots ressemblent beaucoup à ceux que vous employez tous les jours mais n'ont pas du tout le même sens.

Adaptation : exercice très en vogue dans la fonction publique

Aménagement (des locaux/des services) : jeu de chaises musicales ou roue de l'infortune qui a pour conséquence d'égarer les usagers, comme les agents eux-mêmes.

BOP : *n.m. orig. bureaucratique.* Bien Organiser la Pénurie. Bip bop beu dou lap...

Chiffres : Trouble obsessionnel compulsif (TOC) des directeurs.

Consultation : Droit pour l'agent de fermer sa gueule vu que tout est déjà décidé.

DIRECCTE : *n.f.* 1. futur nom de notre entr... administration de rattachement. *sens figuré* : saint graal, 7^{ème} ciel, paradis pour DRTEFP qui se respecte. 2. Coup de point arrivant tout droit dans la gueule, sans concertation.

Directeur départemental : *n.m.* voir yaourtière.

Dialogue social : pratique ignorée de nos directeurs.



**I WANT YOU
FOR THE DIRECCTE!**

Entreprise : Partenaire très privilégié du service public du travail et de l'emploi.

Emploi (services de l') : qualifie les politiques publiques en charge de ménager, soutenir et financer les entreprises en vue de remettre au travail les assistés qui vivent au crochet de la société.

Faux-bond : réaction des services de la Consommation, de

la Concurrence, et de la Répression des Fraudes qui au final n'intégreront pas la DIRECCTE.

Fonctionnaire : *n.m.* Français privilégié, accroché à son statut comme une moule à son rocher, responsable des déficits publics et prenant régulièrement en otage la France qui se lève tôt, avec l'argent de nos impôts. Syn. Nantis. Fainéants. Parasites.

Grève : Insurrection corporatiste et archaïque, se manifestant par des arrêts de travail désorganisant les entreprises, et le plus souvent exercées par les fonctionnaires.

Hiérarchie : Les cerveaux qui pensent et décident de ce qui est bien pour vous.

Hortefeux : Ministre du Travail, de la famille et de l'Identité nationale

Hypnose : « Je compte jusqu'à trois, vos paupières sont lourdes et vous n'entendez plus que ma voix, soyez tranquilles, ne vous inquiétez pas, vous ne craignez rien »

Inspection du travail : groupuscule d'ultragauche soupçonné d'entraver la liberté d'entreprendre et de licencier.

Jeu : Grand jeu de la vérité ou pantalonnade pour lequel nous sommes tous réunis en ce jour solennel...

Judicieux(se) : se dit d'une intervention raisonnable, sage et sensée, qui ne conteste pas l'ordre établi. Ex : « Lors du dernier CTPR, la question posée par la CFDT était judicieuse »

Kermesse : Grande foire annuelle célébrée par la DRTEFP invitant ses convives à de grandes réjouissances telles que la mise en place de la DIRECCTE.

LOLF : 1. Loi Officialisant la Liquidation des Fonctionnaires. 2. Religion datée de 2001 ap. J-C ; les fondamentalistes lolfiques vivent dans un monde reclus, en parlant une langue inconnue et mystérieuse « Il est important que tous les indicateurs du BOP soient atteints ». Selon ces Ecritures, les hérétiques sont condamnés à vivre sans part de prime.

Main d'œuvre étrangère : service très convoité par la préfecture.

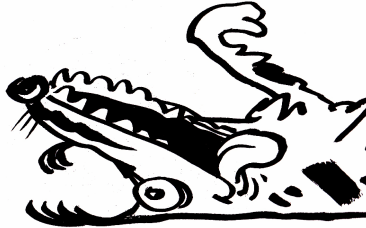
Mobilité : Qualité première d'un agent jetable.

Nécessité : la modernisation des services de l'Etat est une nécessité, elle passe inéluctablement par des réformes que les agents doivent accepter.

O R E : Offre Raisonnable d'Emploi, notice expliquant à un demandeur d'emploi qu'à coeur vaillant, rien n'est impossible.

Organisations syndicales : n.f. aussi diverses que les toutous

que l'on rencontre dans un chenil de la SPA. On reconnaît celles qui veulent être adoptées à la rapidité avec laquelle elles montrent le ventre quand on tend la main.



Pole Emploi : lieu d'inscription du futur fonctionnaire refusant une affectation à Saint Pierre et Miquelon. Voir Mobilité.

Qualité : indicateur jugé non pertinent par la hiérarchie.

Réforme ou Révision : n.f. terme fort pratique pour annoncer une régression, un dégraissage. Par ex : réforme de la carte hospitalière (moins d'hôpitaux), réforme de la carte judiciaire (moins de tribunaux), réforme de la fiscalité (moins d'impôts ... pour les riches) révision générale des politiques publiques (moins de fonctionnaires). Syn. Modernisation.

RUT : orig. bureaucratique. Responsable d'Unité Territoriale. Nouveau nom des directeurs départementaux particulièrement excités par le challenge.



Secrétaire : Espèce non protégée en voie d'extinction.



Site détaché : îlot de plaisir et de volupté situé dans une contrée lointaine dans lequel les agents ...mais au fait que font-ils exactement ? ... rien certainement. litt : « Koh Lanta et l'île de la tentation sont des sites détachés ». Note pour plus tard : doit être suppr...regroupé.

Unanimité (à l') : Définit les décisions prises en CTPR quand ils sont boycottés par SUD et la CGT.

Vacataire : agent d'une fonction publique modernisée. Syn. Intérimaire. Kleenex.

Yaourtière : n.f. Très à la mode dans les années 80 mais dont on ne sait plus vraiment quoi faire de nos jours tellement elles sont nombreuses.

Zélé : Se dit de l'agent qui trouve CAP SITERE très commode et très utile.

Zzzzz : le bruit d'une mouche qui vole en CTPR lorsqu'on interroge les directeurs sur l'avenir des services.

AVIS DE TEMPETE

Aujourd'hui, Mme BALMES réunit tous les agents de la région. Un seul mot d'ordre : rassurez-vous, on s'occupe de tout. C'est justement ce qui nous inquiète quand on voit comment sont menées ces réformes : le bruit du tonnerre nous annonce la tempête mais le brouillard dans lequel nous sommes tenus nous empêche de voir exactement ce qui nous arrive dessus.

Y'a-t-il un pilote dans l'avion ?

Que ce soit pour la fusion des trois inspections du travail ou pour la création des DIRECCTE, la logique est la même. La fusion des inspections le montre. Vieux serpent de mer des services, cette réforme annoncée pour 2011 a été avancée à 2010 puis 2009. Le principe : quelques grandes orientations sont définies au niveau central et des projets sont élaborés dans l'urgence et sans consultation au niveau régional (le projet régional de fusion a été rendu au préfet fin novembre avant même d'avoir été présenté aux organisations syndicales). Résultat garanti : le niveau central cadre de façon suffisamment floue pour ne pas donner prise à la discussion ; le niveau régional prétend qu'il est lié par les décisions prises nationalement pour justifier ses choix. Conclusion : la décision est insaisissable, inattaquable mais le but est atteint : le projet est illisible et les agents et les organisations syndicales

Chapeau l'artiste !

Petit jeu pour ne pas vous ennuyer le 23 janvier : appréciez comment la directrice régionale nous promène de niveau hiérarchique en niveau hiérarchique rejetant soit au dessus (à Paris) soit en dessous (vers Arras, Lille ou Valenciennes) la responsabilité de telle ou telle décision et de reprendre à son compte telle ou telle responsabilité lorsque c'est utile.

Les effectifs de secrétariat : c'est Paris qui dit non. Le défaut de consultation : les directeurs départementaux ne sont vraiment pas sérieux etc...

en découvriront le fonctionnement quand il sera trop tard c'est-à-dire quand les usagers ou les dossiers seront dans nos bureaux. Peu importe pour la hiérarchie : la réforme aura été menée.



Malheureusement pour notre hiérarchie, les services chargés d'assurer les missions de service public ne fonctionnent pas à grands coups de principes de cadrage ou de répartitions approximatives mais avec un nombre bien déterminé d'agents et sur des dossiers dont le traitement s'impose à eux. Il est bien trop facile pour notre hiérarchie centrale et régionale de procéder comme elle le fait, en laissant le soin aux agents de terrain de définir, avec les moyens dont ils disposent (le fameux « à moyens constants »), la réaction appropriée aux problèmes auxquels ils seront concrètement confrontés. Combien de secrétaires par section après la fusion ? Pas de réponse. Combien d'entreprises par section ? Pas de réponse. Quelles compétences pour quels services publics de l'emploi avec quels agents ? Pas de réponse. Tout ce que l'on sait c'est que vous serez deux pour les assumer... à moins que l'un de vous ne parte en préfecture, et qu'en fonction des disponibilités, il y ait peut être un secrétariat... Réformes faciles et non transparentes... vu le soin avec lequel cette stratégie obscure est menée, tout ce que l'on sait c'est que nous n'avons aucune raison de leur accorder notre confiance.

Adressez toutes vos questions sur la mise en place de la DIRECCTE
à direcctedanstagueule@hotmail.fr

Dr Jekyll et Mr Hyde

En procédant à la fusion des services de l'Inspection du Travail, le ministère a réussi le tour de force de transformer un objectif revendiqué par les agents de contrôle et les syndicats en une monstre informe et dévastateur pour l'avenir.

Les corporatismes ont longtemps freiné des quatre fers mais après des négociations aussi transparentes qu'une tranche de pudding, ils devraient y trouver leur compte : des orientations nationales qui permettent de sauver les meubles et qui laissent la voie libre à tout et surtout n'importe quoi au niveau régional.

Prime à l'inventivité, chaque DR y est allé de son projet « novateur », additionnant quelques codes NAF à d'anciennes sections agricoles par ci (horticulture, pisciculture, veau vache cochon...l'arche de Noé quoi), délivrant un portefeuille de quelques entreprises « stratégiques » à un agent spécialisé transport par là...avec au final une question à laquelle aucune réponse n'est apportée : quelle légitimité, quel objectif, quelle efficacité peut-on poursuivre à travers ces sections spécialisées ?

La grande perdante reste l'égalité de traitement de l'usager face au service public : pourquoi par exemple les ordures ménagères devraient être affectées à une section transport alors que les transports de fonds le seraient à une section généraliste...alors même que le secteur généraliste a déjà contrôlé ce type d'entreprises par le passé ? L'inspecteur transport a-t-il vocation à être plus « à l'écoute » en cas de grève ?



Il n'y a en effet aucune logique à vouloir souligner l'importance de tel ou tel secteur sur tel ou tel territoire comme si les agents de contrôle étaient suffisamment bêtes pour ignorer que les problèmes

du secteur « remontées mécaniques » est plus prégnant en Savoie que dans la Somme. De même, pourquoi les transports urbains ne peuvent-ils pas être contrôlés par plusieurs agents ? Pourquoi alors ne pas avoir la même position avec Auchan...et pourquoi pas une section spécialisée « groupe Mulliez » tant qu'on y est...avec un directeur adjoint à sa tête dont la nomination n'est sera que pur hasard.

Traumatisme de l'enfance (les carrés avec les carrés et les ronds avec les ronds) ? Logique perverse qui vise à réorienter l'activité des agents de contrôle vers de nouvelles pratiques plus aisément contrôlables ? Ou encore logique de remplissage paresseux (par ajout de code NAF à un ancien secteur déjà déterminé) ? L'administration peine à se justifier sur ses choix qu'elle dissimule quelque part entre le niveau régional et le niveau central.



Quand la logique géographique permet indépendance et proximité de l'usager à partir de réalités concrètes (un employeur, un salarié, une entreprise), la logique de branche fait de l'agent de contrôle un acteur de la branche, à l'écoute des baronnies, prêt à mettre en œuvre des actions de communication en direction de la branche, et exposé à des pressions plus fortes face à des employeurs mieux organisés.

Théoriquement contestable, la spécialisation est aussi pratiquement inefficace : quelle compréhension l'usager peut-il avoir de notre fonctionnement si on commence par lui demander son code NAF ? En outre, on connaît la rigueur des statistiques régionales à travers les listes d'entreprises communiquées lors des actions prioritaires : préparez-vous, demain, ces listes fonderont votre champ de compétence.

